

DELIBERATION N° 80/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCAZION**
2 septembre 2022

L'AN DEUX MIL VINGT ET DEUX, le 15 SEPTEMBRE, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

DATE D’AFFICHAGE

5 septembre 2022

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel DABOUT - Monsieur Éric ESTRIER - Madame Catherine FILIPOV - Madame Anne JOSEPH - Monsieur Germain LELARGE - Monsieur Didier PAPELOUX - Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EXCUSÉS : Madame Catherine LEFEBVRE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Madame Emmanuelle MELLOTT-KRISTY donne pouvoir à Monsieur Michel DABOUT, Madame Sophie NGUYEN VAN MAI donne pouvoir à Madame Catherine FILIPOV, Madame Sophie DIERRE, Madame Corinne DROUEN, Monsieur David MARES.

En exercice 14
Présents 08
Votants 11

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Germain LELARGE.

VENTE DE LA PARCELLE A 577
Réduction des frais d’agence immobilière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de VILLERVILLE a signé jeudi 8 septembre la promesse de vente de la parcelle A n°577.

Monsieur le Maire précise que l’agence Amandine Immobilier va diminuer ses frais d’agence d’un montant de 1 242,00€, à titre commercial compte tenu de l’aide de la commune dans la préparation du dossier en amont sur les potentialités en matière d’urbanisme.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l’unanimité des membres présents ou représentés,

PREND ACTE avec satisfaction que l’agence Amandine Immobilier a décidé de diminuer ses frais de négociation d’un montant de 1 242,00€, à titre commercial compte tenu de l’aide de la commune dans la préparation du dossier en amont sur les potentialités en matière d’urbanisme.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

